



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**

**CONCERNANT LE STATIONNEMENT  
BOULEVARD CARNOT  
DU 26 AU 29 JUIN 2010**

*EH/CB  
APM 10/0786*

*Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,*

*Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,*

*Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,*

*Vu la demande présentée par Monsieur Patrick VALLINA (Président du Garden Tennis), sise 2 rue des Rochers - 17200 ROYAN, en date du 18 juin 2010,*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens à l'occasion du Championnat d'Europe de Tennis « COPA DEL SOL »,*

**A R R E T E**

*ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur 5 places de parking, boulevard Carnot face à l'entrée du Garden Tennis, sur la droite, à l'occasion du Championnat d'Europe de Tennis « COPA DEL SOL », du 26 au 29 juin 2010.*

*Ces emplacements seront réservés dans le cadre de la manifestation.*

*ARTICLE 2 : La signalisation et le barriérage seront mis en place et maintenus par les services techniques de la ville.*

*ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à ROYAN, le 18 juin 2010*

*Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 22 Juin 2010*

*Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD*